



PUBLIC NOTICE / AVIS D'AUDIENCE

Greater Moncton Rural Plan Regulation

Pursuant to Section 77 of the *Community Planning Act*, public notice is hereby given that the Minister of Environment and Local Government is considering the following proposed amendment to the *Greater Moncton Rural Plan Regulation- Community Planning Act*:

To re-zone lands on the Niagara Road, Lower Coverdale, as shown, having PID "00637751" being rezoned to Commercial-Industrial (C2) from Agriculture (A) zone to permit establishment of an asphalt plant.

A Public Hearing concerning the adoption of the proposed amendment has been set for **Monday November 23rd, 2015** at the Coverdale Centre, 50 Runnymede Road, Riverview, NB, commencing at 7 pm. This meeting will be held by staff of the Southeast Regional Service Commission on behalf of the Minister of Environment and Local Government.

Persons wishing to comment on the proposed amendment may do so in writing to Joanne Glynn, Provincial Planning Director, Provincial and Community Planning Branch, Department of Environment and Local Government, PO Box 6000, Fredericton, NB, E3B 5H1 or to Tracey Wade, Southeast Regional Service Commission- Sackville, 131H Main Street, Sackville, NB E4L 4B2. Written comments may be submitted to the above addresses until December 7th, 2015.

Copies of this notice and the proposed amendment are available for viewing during regular business hours located at the Southeast Regional Service Commission at 131H Main Street Sackville, NB (phone: 364-4701) or on-line at www.nbse.ca/planning

Règlement du plan rural de secteur d'aménagement du Grand Moncton

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 77 de la *Loi sur l'urbanisme*, que le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux envisage d'apporter la modification suivante au *Règlement du plan rural de secteur d'aménagement du Grand Moncton - Loi sur l'urbanisme* :

Rezoner le terrain portant le NID 0637751, situé sur le chemin Niagara, Lower Coverdale, comme l'indique le plan ci-contre, de la Zone A - agriculture à la Zone C2 - commerciale et industrielle au détail en vue d'établir usine d'asphalte.

Une audience publique sur l'adoption de la modification proposée est prévue à 19 h **le lundi 23 novembre 2015**, au centre communautaire de Coverdale situé au 50, chemin Runnymede, à Riverview, au Nouveau-Brunswick. La rencontre sera organisée par le personnel de la Commission de services régionaux sud-est au nom du ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

Les personnes qui le souhaitent peuvent faire parvenir, par écrit, leurs commentaires sur le projet de modification à Joanne Glynn, directrice de la Section de l'urbanisme et de l'aménagement provincial, ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1, ou à Tracey Wade, Commission de services régionaux du Sud-Est, bureau de Sackville, 131H, rue Main, Sackville (Nouveau-Brunswick) E4L 4B2. Les commentaires écrits peuvent être envoyés aux adresses ci-dessus jusqu'au 7 décembre 2015.

On peut examiner le présent avis et le projet de modification durant les heures normales à la Commission de services régionaux du Sud-Est, au 131H rue Main, Sackville, Nouveau-Brunswick (téléphone: 364-4701), ou en ligne au www.nbse.ca/planning/fr/

